

## AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 10 décembre 2018 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à immeuble suivant :

 Propriété située au 125, chemin des Chalets, lot 2 935 087, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser un empiétement dans la bande riveraine pour un agrandissement de la résidence. L'empiétement dérogatoire sera d'environ 30 cm à 1,81 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 21 novembre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras